

UN TERRITOIRE D'ÉTUDE DE GRANDE ENVERGURE



Territoire d'étude : PNR du Pays de Bray et PNR du Grand Beauvaisis

Boutonniers du Pays de Bray (socle de réflexion du projet du PNR)



235 000
habitants



331
communes



7
EPCI

*Une cohérence en termes
d'identité paysagère, de milieux
naturels remarquables, d'activité,
de savoir-faire et de productions
agricoles reconnues.*



75 hab/km²



310 000 hectares



2 régions
Normandie et Hauts-de-France

Conception : PNR du Pays de Bray / Crédits photos : Atelier Clagues Pèpin / Impression : Imprimerie du Pays de Bray - Janvier 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique



PETR du Pays de Bray
paysdebray.org
PETR du Grand Beauvaisis
grandbeauvaisis.fr

Référente du projet
Edwige Pitois
edwigepitois@paysdebray.org
06.37.51.68.35

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

pour la création d'un outil de développement durable

PARC NATUREL INTERRÉGIONAL DU PAYS DE BRAY



POURQUOI UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC NATUREL INTERRÉGIONAL (PNR) ?

Le Pays de Bray, à cheval sur deux régions, possède un patrimoine riche, reconnu, mais fragile. Les limites administratives peuvent présenter un frein à la mutualisation et au déploiement d'actions. Les PETR du Pays de Bray (Normandie) et du Grand Beauvaisis (Hauts-de-France) se sont donc associés pour valoriser et développer ensemble leur territoire. Ils ambitionnent d'impulser la construction d'une vision partagée auprès des acteurs locaux. L'étude de faisabilité portée par les deux structures, nous amène donc à réfléchir ensemble à un moyen de pérenniser et dynamiser les actions de préservation et développement de notre patrimoine, pourquoi pas par la mise en œuvre d'un PNR.

QUEL TERRITOIRE ?

Les PETR du Pays de Bray et du Grand Beauvaisis recouvrent un site géologique spécifique : la Boutonnière du Pays de Bray. Il s'agit d'une dépression s'étirant sur plus de 100 km de long dont les caractéristiques naturelles (terres argileuses, source de plusieurs rivières, vallons...) ont su profiter au développement d'activités économiques, de savoir-faire et de patrimoines reconnus (agriculture, poterie, pâtures, bocage, forêts remarquables...). C'est ce territoire qui servira de socle pour les réflexions relatives à l'outil de développement durable à mettre en œuvre.

LES TEMPS FORT DE L'ÉTUDE



VOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE !

Vous souhaitez participer à l'étude ?
Communiquez-nous vos attentes, vos questions, vos objectifs :

- Lors des temps d'échanges - les dates de rencontre seront publiées sur les sites internet du PETR du Pays de Bray et du PETR du Grand Beauvaisis.

UN PARC NATUREL RÉGIONAL, C'EST QUOI ?

Un PNR est un espace habité à dominante rurale, reconnu pour sa richesse naturelle, paysagère et culturelle. C'est un territoire à l'équilibre fragile qui a besoin d'être protégé et valorisé dans une dynamique de développement économique pour son attractivité.

ET CONCRÈTEMENT...

Un territoire est classé PNR pour une durée de 15 ans renouvelables. Il s'organise autour d'un projet concerté avec les élus : la Charte. En choisissant d'y adhérer, les communes s'engagent à respecter les objectifs et actions prévus.

LA CRÉATION D'UN PNR est un processus de longue durée (plus de 5 ans). Cette démarche prend tout son sens quand les acteurs du territoire sont convaincus de l'intérêt du projet. Dans un premier temps, l'étude de faisabilité identifie si un PNR est l'outil de plus pertinent pour répondre aux attentes du territoire et de ses acteurs.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE D'UN PNR ?

Le classement PNR apporte au territoire une reconnaissance pour sa qualité et sa richesse patrimoniale à l'échelle nationale. C'est un label qui bénéficie aux acteurs du territoire et permet l'obtention d'un accompagnement technique et financier spécifique.

Pour plus d'informations :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>